

Les bons gestes pour réduire sa consommation d'eau

Depuis 2020, l'Agglo investit chaque année pour renouveler les réseaux d'eau fuyards afin de maintenir un patrimoine en bon état et un service de qualité. Au-delà de ces investissements indispensables, surtout à l'heure où l'eau se raréfie, elle souhaite renforcer ses actions de communication autour de la préservation de la ressource. Dans ce cadre, elle a organisé plusieurs conférences et temps d'échanges à ce sujet depuis le début de l'année. Nous revenons sur les bons gestes à adopter durant l'été pour préserver la ressource.

Chacun a un rôle à jouer dans la préservation de l'eau

Nous pouvons tous agir à notre échelle. Chaque geste compte pour économiser ce patrimoine commun. Pour information, la consommation moyenne d'eau par habitant en France est d'environ 150 litres par jour, soit 50 à 60 m³ par an (120 m³ par an pour une famille de 4 personnes).

Seulement 7 % de l'eau consommée sont destinés à l'alimentation alors que plus de 90 % sont utilisés pour l'hygiène, les sanitaires, la lessive et la vaisselle... Les possibilités d'économies sont donc nombreuses. D'une façon générale, chacun est invité à changer ses habitudes :

- réduire son temps d'utilisation de l'eau (sous la douche ou ne pas laisser couler inutilement l'eau au robinet) ;
- entretenir la robinetterie et réparer les fuites en vérifiant ses installations.

Il est possible également d'investir dans de petits équipements : aérateur, mitigeur, mousseur, réducteur de pression ou de débit, pommeau de douche économe, équipements pour les toilettes... Changer les équipements vétustes par du matériel hydro-économe permet de réaliser de réelles économies à moindre prix.

- Pour aller plus loin, en fonction des usages :**
- Utilisez au maximum la double touche de la chasse du dispositif toilette afin de réduire la quantité d'eau nécessaire.
 - Équipez-vous avec des objets à moindre coût et très économes en eau (éco-sac WC, éco-plaquettes, éco-poids WC).
 - Changez un pommeau classique par un pommeau hydro-économe, utilisez un minuteur de douche, une pièce stop-douche
 - Privilégiez la douche au bain et coupez l'eau pendant le savonnage.
 - Lavez votre vaisselle en machine plutôt qu'à l'eau courante, utilisez le programme « éco » des appareils et, ce, de façon optimale (à pleine charge).
 - Pour la vaisselle à la main, utilisez deux bacs (lavage et rinçage).
 - L'eau de pluie récupérée peut être utilisée en extérieur pour l'arrosage des plantations, le nettoyage de matériel et d'outils. Pour un usage peu important, un simple système de récupération d'eau de pluie non enterré peut convenir (bidon/ fût en plastique ou citerne de récupération avec robinet).
- En complément, des dispositifs d'arrosage précis existent :
- un goutte-à-goutte ou un tuyau microporeux favorisant l'infiltration d'eau dans le sol (et limitant le ruissellement et l'évaporation) face à un arrosage classique au jet d'eau ;
 - un programmeur : ce dispositif permet de programmer manuellement ou automatiquement l'arrosage la nuit et/ou en fonction des conditions météorologiques.

source : Etablissement Public Territorial du Bassin de la Vienne - www.eptb-vienne.fr/

À savoir !

La récupération d'eau de pluie pour le jardin et la maison est une alternative à l'eau potable. Elle permet de faire de réelles économies. Pour un usage en extérieur et en intérieur, il convient d'opter pour un collecteur plus volumineux qui peut être stocké dans une cave ou enterré dans le jardin. Cette source d'eau gratuite est autorisée mais soumise à réglementation.

L'Agglo travaille actuellement sur un projet de commande de récupérateurs d'eau qu'elle souhaite proposer aux abonnés à un tarif subventionné. Une communication sera faite en ce sens dans les prochaines semaines.

- **Exposition " Monet à Fresselines : Digressions "** : jusqu'au 26/08 à la BM.
- **Exposition " Récits et histoires de musiciens parisiens en tournée en Ukraine en 2018 "** : du 01/07 au 31/08 à la Quincaillerie.
- **Exposition " La Creuse à l'affiche "** : Du 04/07 au 02/09 à la Quincaillerie.
- **Nocturnes " Les bruits de la nuit "** : les mercredis et vendredis à 20h30, en juillet et août au Parc Animalier des Monts de Guéret. Sur réservation au 05 55 81 23 23.
- **Festival de contes " Sorlièges de la pleine lune "** : les mardis soir, du 18/07 au 15/08 au Parc Animalier des Monts de Guéret, organisé par l'Office de Tourisme du Grand Guéret. Sur réservation au 05.55.52.14.29.
- **Exposition " Gustave Doré & La Divine Comédie "** : du 05 au 23/09 à la BM, dans le cadre des 18^e Rencontres de Chaminaudour.
- **Les Assises Debout - Festival des Tiers-Lieux** : Du 14 au 16/09 à la Quincaillerie.

Grand Guéret - La lettre - Été 2023 / Editée par la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret en juin 2023.
ISSN : ISSN 2649-1060 - Directeur de la publication : Éric CORREIA - Responsable de la rédaction et mise en page : service communication du Grand Guéret.
Textes : services du Grand Guéret - Crédits photos : Grand Guéret / JM. PERICAT / M. TIJERAS - Éléments graphiques : Pikisuperstar / Macrovector / Macrovector official / Rawpixel / Dragana Gordic / Freepik // Pixabay. Impression sur papier PEFC : Groupe SODIMASS (36) - Tirage : 16 000 exemplaires.
Retrouvez la lettre en ligne sur : www.agglo-grandgueret.fr. Pour la recevoir, écrivez à : service.communication@agglo-grandgueret.fr.

25 communes membres : Ajain - Anzême - La Brionne - Bussière-Dunoise - La Chapelle-Taillefert - Gartempe - Glénic - Guéret - Joullat - Mazeirat - Montaigu-le-Blanc - Peyrabout - Saint-Christophe - Saint-Éloi - Saint-Fiel - Saint-Laurent - Saint-Léger-le-Guéretois - Saint-Silvain-Montaigu - Saint-Sulpice-le-Guéretois - Saint-Vaury - Saint-Victor-en-Marche - Saint-Yrieix-les-Bois - Sainte-Feyre - La Saunière - Savennes.

GRAND GUÉRET

La lettre

Été 2023

Édito



Vos élus communautaires ont tranché. Le site qui accueillera la piscine du Grand Guéret, fin 2027, sera celui de Fayolle, en centre-ville.

Nous sommes une majorité d'élus à avoir approuvé cet emplacement car, de manière tout à fait pragmatique, il est celui qui permettra aux habitants du territoire et aux visiteurs de bénéficier de cet équipement important le plus vite possible. Notre volonté était celle d'une livraison très rapide de la piscine, ce scénario est donc le plus adapté à cette intention. Il s'agira de bassins entièrement couverts.

Des groupes de travail vont donc continuer à proposer les meilleures solutions car ce scénario sera toutefois très coûteux pour l'Agglo. Il conviendra dès lors de raisonner de la manière la plus économe, la moins coûteuse, la plus cohérente avec nos moyens, la plus responsable possible. Nous consacrerons une part de nos ressources au fonctionnement de cet équipement par nature déficitaire, mais nous devons aussi assurer nos autres missions et donc nous veillerons également à ce qu'un transfert de charges à l'euro près soit appliqué avec la ville de Guéret, en toutes transparence et équité entre les 25 communes de l'Agglo.

Le temps est à présent au rassemblement de tous les élus autour de ce projet de territoire essentiel et, à tous égards, fédérateur. Nul doute que la responsabilité de chacun poussera à la solidarité et à l'intelligence communautaires pour que demain, sur le Grand Guéret, on puisse apprendre à nager, se baigner par loisir ou mener des compétitions sportives en toute sérénité. C'est le sens même de l'engagement que nous avons pris auprès de nos concitoyens et nous continuerons à œuvrer pour qu'il soit tenu.

Bel été à toutes et tous.

Éric CORREIA
Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret

www.agglo-grandgueret.fr

TRANSPORTS PUBLICS



L'agglo'Bus passe à la billettique numérique

Le réseau de transport du Grand Guéret évolue pour mieux vous servir et devient le premier réseau connecté de Nouvelle-Aquitaine. Déployé courant juillet et totalement opérationnel en septembre, il intègrera la billettique connectée Modalis, mise en place par Nouvelle-Aquitaine Mobilité.

Une seule carte rechargeable pour tous vos trajets

Les tickets papier vont disparaître pour laisser place à une carte support nominative ou anonyme qui portera désormais vos titres de transport (abonnements et/ou trajets simples). Vous pourrez vous la procurer et la recharger à l'Espace Mobilité ou bien directement auprès du chauffeur (pour les trajets simples seulement). Il vous sera même possible d'acheter vos recharges en ligne.

Et pour l'utiliser, rien de plus simple ! Lorsque vous monterez dans le bus, vous trouverez un nouvel équipement appelé "valideur", déployé par la société Kuba. Celui-ci vous permettra de valider instantanément votre trajet, sans contact.

Réglez votre voyage directement dans le bus avec votre carte bancaire

Vous êtes un usager occasionnel et vous ne voyez pas l'utilité d'une carte ? Il vous sera tout à fait possible de régler par carte bancaire directement sur la borne de validation qui est dotée de la technologie EMV (Eurocard, MasterCard, Visa).

Une transition progressive

Les titres de transport que vous avez déjà en votre possession resteront valides jusqu'à la fin de l'année, ce qui vous laissera le temps de les échanger à l'Espace Mobilité.

Contact : Espace Mobilité - 05 55 51 91 91.



Le plan vélo, un outil au service de la transition énergétique

En France, 60 % des trajets domicile-travail de moins de 5 km sont effectués en voiture et 5 % à vélo*, c'est dire le potentiel de développement de ce moyen de transport, au cœur des réflexions de la Communauté d'Agglomération dans l'organisation de la mobilité sur son territoire.



Pierre AUGER, Vice-Président en charge de la Transition énergétique, du Développement Durable et de l'Agenda 21
L'Agglo s'est engagée dans la mise en place de son Plan Vélo afin de promouvoir l'usage du vélo au quotidien. Cet usage doit devenir un mode de transport. Pour cela, nous souhaitons développer les conditions d'une véritable mobilité durable sur notre territoire et nous fixer, comme objectif, le bien-être de nos concitoyens. En effet, en favorisant les modes de transport doux comme le vélo, nous contribuerons à la réduction des nuisances sonores, des émissions de gaz à effet de serre et à l'amélioration de la santé de nos habitants tout en leur garantissant les conditions de sécurité par l'aménagement, entre autres, de pistes cyclables protégées et l'installation de panneaux de signalisation dédiés.
Ce Plan Vélo est l'une des actions importantes sur la transition écologique et énergétique et l'un des paramètres de notre PCAET.

* (INSEE 2021)

"AVELO2"

C'est le nom de l'appel à projet porté par l'ADEME. Il a pour objectif d'encourager la pratique du vélo sur les territoires en visant en priorité les territoires ruraux. Lauréat de celui-ci, le Grand Guéret travaille dans ce cadre au côté des associations de l'agglomération et les soutient dans leurs actions en matière de développement de l'usage du vélo. En parallèle, plusieurs communes membres ont également exprimé leur souhait de travailler sur ce sujet.

Quel plan vélo pour le Grand Guéret ?

Notre territoire étant particulièrement adapté à ce dispositif, la Communauté d'Agglomération via son chargé de mission vélo travaille sur la mobilité douce, pilote les actions liées à la promotion de la mobilité vélo, échange avec les communes, les entreprises, les associations, et organisera éventuellement des manifestations vélo. Elle s'est également engagée dans la construction d'un schéma vélo avec pour objectif de cartographier des cheminements cyclables utilisables au quotidien et de les intégrer au fur et à mesure dans les travaux de voirie qui seront réalisés.

L'approbation de ce schéma vélo par l'Agglo et les communes est prévue en 2024.

Premières actions

- Une vingtaine de stationnements vélos vont être installés durant l'été dans les communes suivantes : Bussière-Dunoise, La Saunière, Saint-Fiel, Saint-Sulpice-le-Guéretois, Guéret. Ils seront installés à proximité des lieux de pratique sportive, enseignements, loisirs, commerces, centres médicaux...
- Des ateliers d'auto-réparation sont programmés par Recyclabulle dans les communes de l'Agglo.
- Des voies cyclables sont à l'étude pour relier Guéret également et les différentes communes. Cette étude est élaborée en concertation avec l'association Guéret en Selle et les communes concernées.
- Des séances de remise en selle sont mises en place depuis le mois de mai. Il s'agit de séances de 2h par semaine, hors vacances scolaires, réalisées par une association locale. Les séances seront délocalisables sur toute l'agglomération.

Une première campagne de communication a eu lieu en juin afin de promouvoir le challenge de la mobilité et les modes de transports alternatifs à la voiture individuelle pour les trajets domicile-travail. Les agents de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret ont été invités à y participer. D'autres campagnes sont prévues.



Un dialogue d'artistes, à découvrir cet été à la BM

Les œuvres artistiques de Christine Guillebaud et Catherine Autissier s'exposent à la Bibliothèque Multimédia jusqu'au 26 août.

Christine Guillebaud est auteure de poésies, contes, carnets de voyage. Passionnée par Claude Monet, elle est partie sur ses traces à Fresselines où il a séjourné. C'est là-bas qu'il a mis en place son processus de séries. Il y a également écrit une multitude de lettres à sa compagne et à ses amis, dans lesquelles il a détaillé ses journées. Christine décide de se saisir de tout ce travail pour transformer en textes les œuvres que Monet a réalisées en Creuse ainsi que son séjour. Elle va rencontrer par hasard Catherine Autissier, architecte, plasticienne et peintre, qu'elle emmène dans son périple créatif. Inspirée par les textes de Christine, Catherine choisit de rendre compte des paysages, d'explorer les eaux, les reflets et les roches et d'effectuer une recherche personnelle sur le confluent qui la mène à une « série contemporaine » où parfois le « trait » de l'architecte apparaît. De cette union d'artiste naît un portfolio intitulé *Dialogue d'outre-temps* qui rassemble leurs talents. La peintre et l'autrice n'ayant pas fini d'explorer l'univers de Monet, ce livre sert alors de base à l'exposition que vous pouvez découvrir cet été à la BM. Vous y trouverez des tableaux, des textes, des livres uniques, des recueils (qui servent de base aux lectures), et un ouvrage à propos de Monet en Creuse à partir de *L'ombrelle* (poésies de Christine Guillebaud et collages de Stéphane Guibert) accompagné de 12 collages numériques qui sont devenus des poésimages.

Retrouvez la programmation des animations d'été sur www.bm-grandgueret.fr



Un PCAET, c'est quoi ?

C'est un Plan Climat Air Energie Territorial. Il doit fixer notre feuille de route collective, à l'échelle du territoire, face au changement climatique.

Il formalise les objectifs du territoire en matière de :

- réduction de nos émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, de nos consommations d'énergie,
- développement des énergies renouvelables et d'adaptation aux effets du changement climatique.

Catherine Autissier
Christine Guillebaud

Monet à Fresselines : Digressions



L'Agglo met à jour son plan climat

Chaque territoire a sa part de responsabilité dans les émissions de gaz à effet de serre. À son échelle, la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret s'est engagée dans la construction d'une politique pragmatique et volontariste de sensibilisation des acteurs et de réduction réelle de ses émissions notamment aujourd'hui grâce au PCAET.

Suivez l'élaboration du programme et communiquez-nous vos idées

Pour suivre les travaux d'élaboration et les actions du PCAET menés sur la période 2024-2030, rendez-vous dans l'espace dédié sur notre site agglo-grandgueret.fr, rubrique " Environnement ", où nous vous invitons à partager vos idées et contributions. Nous souhaitons laisser la place à toutes les bonnes volontés pour relever ce grand défi !